

Bienvenue dans la réserve faunique du



Nous vous remercions d'avoir choisi la réserve faunique du Saint-Maurice. Nous sommes heureux de vous y accueillir. Nous vous recommandons de lire attentivement les renseignements suivants et de les transmettre à vos compagnons de voyage afin de vous permettre de mieux planifier votre séjour.

Arrêt obligatoire au poste d'accueil

Un arrêt au poste d'accueil situé au 3774 route 155 Nord, vous permettra d'obtenir vos droits d'accès, d'acheter votre permis de pêche provincial et vos appâts. Vous aimeriez rapporter un souvenir... notre Boutique Faune offre des articles identifiés au nom de la réserve faunique du Saint-Maurice tels que t-shirts, casquettes, etc.

Accès à la réserve faunique

Pour accéder à la réserve faunique du Saint-Maurice, vous devez emprunter un pont payant administré par la Corporation du Pont Mékinac. Le coût du passage est de 12 \$, aller-retour. Il est cependant possible de sortir de la réserve pour un maximum d'une heure et demie et ce gratuitement, en remettant votre billet à la guérite. À l'intérieur de la réserve, vous devrez circulez sur des routes forestières. Soyez prudents!



Pour votre sécurité...

Des gilets de flottaison sont fournis gratuitement aux adultes mais vous devez apporter des vestes de flottaison pour les enfants Note: Une trousse de secours est obligatoire dans chaque embarcation.

Ouverture du poste d'accueil

En semaine: 7 h 30 à 21 h 30 Fin de semaine: 7 h 30 à 18 h

Téléphone

Seuls le poste d'accueil et la guérite du pont sont équipés d'un téléphone. La communication s'effectue par radio entre les chalets et le poste d'accueil. Toutefois, le téléphone cellulaire fonctionne à certains endroits.

Location de moteur, réservez à l'avance

Vous pouvez louer un moteur à essence 2.2 ch. Il est préférable de réserver à l'avance en communiquant au poste d'accueil de la réserve, au 819 646-5687.

Véhicule tout-terrain

L'usage de VTT est permis uniquement sur les sentiers des lacs Laviolette, Saint-Thomas et Suzanne. Il est interdit partout ailleurs.





Saint-Maurice

Votre séjour...

- Si vous séjournez ou pratiquez une activité dans la réserve, vous devez vous en tenir aux dates, heures et endroits mentionnés sur votre confirmation de réservation ou sur le droit d'accès émis par le préposé du poste d'accueil.
- Un gardien sera sur place pendant la durée de votre séjour. Il verra au bon fonctionnement de l'équipement et à l'enregistrement de vos prises quotidiennes.
 Advenant le mauvais fonctionnement d'un appareil, veuillez l'informer immédiatement afin de corriger la situation le plus rapidement possible.
- Il est obligatoire d'enregistrer vos captures tous les jours et de respecter les limites de prises et de possession.
- Les animaux domestiques sont interdits à l'intérieur et sur les sites des chalets et refuges, aux campings Dunbar et Tousignant, ainsi que sur les sites de canot-camping.
- Vous avez vécu un beau séjour, vous avez des améliorations à nous proposer, vous avez été insatisfait d'un service... Mentionnez-le simplement au gardien ou complétez un « Dites-le-nous! ». Ce formulaire est disponible dans votre chalet, au poste d'accueil ou au chalet du gardien.





Attraits

Sentier de la Grande Ourse : 18 km
Sentier de la Tourbière :4 km
Sentier de la Chute Dunbar :4 km
Sentier de la Chute du Vent :5 km
Sentier du Steamboat Rock :1 km
Observation de la faune : ours noir

CHALET

Pour votre bien-être

- ♦ Laissez une fenêtre entrouverte.
- Vérifiez le fonctionnement des détecteurs de fumée.
- ♦ À votre arrivée, évitez de surcharger le réfrigérateur.
- Apportez literie, serviettes, linges à vaisselle et nourriture.

Forfait villégiature

Votre forfait inclut généralement une embarcation pour la promenade sur le lac face au chalet. Sur place, si vous le désirez, c'est possible de pêcher en acquittant la différence de tarification entre les forfaits villégiature et pêche. Les clients des chalets Normand doivent participer au tirage au sort avec les clients du camping et acquitter le coût de l'embarcation et des droits de pêche. Informez-vous auprès des gardiens!



rcation pour la acce, si vous le ant la différence et pêche. Les

Équipement des chalets

Cuisine complète (poêle, réfrigérateur, vaisselle, chaudrons), salle de bains avec douche et eau chaude, système d'éclairage et de chauffage au propane.

Quoi apporter...

Literie (couvertures ou sac de couchage), serviettes de bain, linges à vaisselle, savon, shampoing, allumettes, nourriture et effets personnels.

Eau potable

L'eau est potable dans tous les chalets et les prises d'eau des campings de la réserve faunique, sauf sur avis contraire.







IMPORTANT... Pour la relève

Comme la réserve faunique du Saint-Maurice est située à proximité des grandes villes, la pression de pêche y est relativement élevée. Afin de préserver le potentiel faunique et le taux de succès, tout en assurant l'accessibilité du public à nos plans d'eau sur la plus longue période possible, la pêche ne débutera que le lendemain de votre arrivée. À la fin de votre séjour, vous devrez quitter votre chalet pour 14 h, mais vous pourrez pêcher toute la journée sur le lac qui vous aura été assigné. Cependant, tous les jours avant 21 h, vous devrez faire votre rapport de pêche au poste d'accueil.

Plan de pêche

prises et de possess	sion par
Omble de fontaine *	7
Ouananiche	2
Touladi	2
Brochet	3
*sauf pour les lacs Saint-Thomas : 3 et Polette : 5	

Limites auotidiennes de

Un plan de pêche déterminé par les biologistes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, spécifique à chaque réserve, établit un quota de prises pour chaque lac exploité.

Particularités pour le lac Normand

1 journée de pêche au touladi sur le lac Normand et 2 jours à l'omble de fontaine sur d'autres lacs du secteur. Possibilité de 2 embarcations par lac pour le même chalet. En semaine, possibilité de pêcher sans ces restrictions.



Attribution des plans d'eau

- ☑ Dunbar
- **☑** Tousignant
- ☑ Brown-Nord
- ☑ Lac-Normand

Tous les soirs à 21 h, un tirage au sort a lieu au chalet du gardien.

Le tirage:

Des jetons numérotés sont alloués pour chaque chalet et une lettre identifie chaque groupe de deux personnes. Le tirage détermine la priorité de choix de lacs de chacun des groupes. Un jeton ne peut être jumelé au même lac deux jours consécutifs.





Projet-pilote 2008: Wessonneau

Notre but:

Éliminer les pertes de temps occasionnées par l'attribution quotidienne des lacs.

Fonctionnement du tirage :

Le tirage au sort sera fait une seule fois pour l'ensemble d'un bloc de séjour plutôt que quotidiennement. Les pêcheurs connaîtront leur plan de pêche pour l'ensemble de leur séjour, le soir de leur arrivée. Les tirages auront lieu à 21 heures, les vendredis, lundis et mercredis.

Pour être équitable et transparent, un tirage devra être réalisé pour chaque jour d'un bloc de séjour (ex. : bloc de 3 jours = 3 tirages consécutifs). Advenant qu'à l'heure prévue, un groupe de pêcheurs serait absent, le gardien ferait le tirage pour eux. Pour les lacs vedettes (Polette, Portage et Saint-Thomas), si la demande dépasse l'offre lors d'un même bloc de séjour, il ne sera pas permis pour les mêmes personnes de pêcher deux jours consécutifs sur le même plan d'eau.

Embarcation

Une embarcation est attribuée pour chaque groupe de 2 personnes. Les clients peuvent pêcher à trois dans une même chaloupe. Toutefois, aucune embarcation supplémentaire n'est fournie pour les enfants admis gratuitement et les personnes en surplus de la capacité du chalet.